



Le fonds Sparadrap est une action solidaire visant à venir en aide aux travailleurs et aux travailleuses des arts vivants ... et bien d'autres !

Notre souhait est d'aider avec des petites aides les plus précarisé.e.s par la crise sanitaire Covid-19. Face à une situation inédite et en l'absence désespérante de réaction de la part de notre « lasagne institutionnelle belge » où chaque niveau de pouvoir se renvoie sans cesse la balle, des comédiens actifs dans le domaine du doublage ont créé dans l'urgence en partenariat avec l'Union des Artistes le fonds SPARADRAP:

—> *une action solidaire d'aide provisoire dont vous pouvez peut-être bénéficier ?*

Ceci n'est pas une solution idéale, elle ne vise pas à remplacer ce qui devrait venir de nos "élus". Bien au contraire, elle appelle de ses vœux une politique sociale et culturelle digne de ce nom.

Il est devenu impossible d'assister sans rien faire au naufrage de certain.e.s de nos collègues les plus précarisé.e.s par la crise sanitaire que nous traversons, qu'ils soient artistes interprètes ou créateurs/créatrices, auteurs/autrices, technicien.n.e.s, musicien.n.e.s, plasticien.n.e.s, etc.

Si vous êtes une personne physique, un artiste ou un technicien, dont le secteur d'activité est le spectacle vivant (théâtre, chorégraphie, arts du cirque et de la rue, conte, musique, etc.), l'audiovisuel et le cinéma, la littérature, la musique classique ou contemporaine, les arts plastiques, etc. ... et que vous vous trouvez actuellement dans l'incapacité d'exercer votre métier, si vous n'arrivez plus à joindre les deux bouts et qu'un coup de pouce financier s'impose : écrivez au fonds sparadrap ! Les dossiers de demandes d'aides doivent parvenir UNIQUEMENT via le formulaire en ligne ici : [FORMULAIRE SPARADRAP](#)

Décrivez votre situation et remplissez les champs requis du formulaire et envoyez-nous en document attaché ou une photo de bonne qualité d'une facture à payer, d'un crédit à honorer. Les demandes seront analysées par ordre d'arrivées sur notre boîte mail lors de réunions bimensuelles. Nous examinerons chaque demande et rendrons un avis qui vous sera communiqué à l'issue de la réunion. Si toutefois une demande requerrait une réponse

réellement urgente, nous pourrions mettre en place un processus accéléré. Ces aides seront accordées dans la mesure des moyens disponibles sur notre compte et en tenant compte du sérieux de la demande.

ATTENTION : Le fonds SPARADRAP n'est pas un fonds sans fond !!!

Soyons solidaires aussi dans les demandes.

Sachez que nous privilégierons en priorité les situations de personnes n'ayant actuellement droit à aucunes indemnités ni aides, parfois même pas droit au chômage temporaire, sans statut, sans droit passerelle, etc.

Le FONDS SPARADRAP ne pourra qu'exceptionnellement accorder des aides supérieures à 500 €

Le fonds peut être alimenté en dons par des personnes physiques ou morales, c'est le cas du Théâtre 140 qui a été le premier opérateur culturel à nous confirmer soutenir le fonds en rétrocédant ses billetteries de spectateurs n'ayant PAS souhaités se faire rembourser suite à l'annulation ou le report de spectacles, rapidement rejoint par l'ensemble des membres de la Fédération des Employeurs des Arts de la Scène (FEAS) qui ont voulu largement contribuer au fond. Et puis déjà, beaucoup d'autres donateurs privés et partenaires dont vous lirez la liste (évolutive) ci-après.

Nous vous invitons à consulter aussi le document et les informations médias sur notre site de l'Union des Artistes

INFOS PRATIQUES :

1. VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON ? :

- > Écrivez nous à cette adresse : sparadrap@uniondesartistes.be
- > Verser votre don sur le numéro de compte suivant : **BE 95 377 120 427 658**
- > Indiquez en communication votre nom ou le nom de la personne morale que vous représentez.

2. VOUS SOUHAITEZ DEMANDER UNE AIDE ? :

- > Complétez le formulaire en ligne pour votre demande en répondant bien à tous les champs requis à remplir et UNIQUEMENT via notre formulaire en ligne ici : [FORMULAIRE SPARADRAP](#)

Attention: la somme ne sera pas versée directement sur votre compte, mais bien sur le compte du bénéficiaire de la facture !

Les uns pour les autres, agissons !

Le fonds Sparadrap est un fonds d'urgence et de solidarité artistique !

↳...

Les partenaires fondateurs :

- Alain Eloy et le collectif de doublage
- L'Union des Artistes

Les donateurs (liste non exhaustive) :

- La FEAS (la Fédération des Employeurs des Arts de la Scène)
- L'Union des Artistes : <http://www.uniondesartistes.be>
- Le collectif de comédiens de doublage
- Solimac Brussels
- Une petite Compagnie (théâtre action) - La tournée déconfinée
- Au creux de l'oreille (à venir) : <https://www.ouvrirlesportes.be/acob>
- Plusieurs généreux donateurs privés !

Avec le soutien de :

L'Union des Artistes du Spectacle : <http://www.uniondesartistes.be>

Au creux de l'oreille » : <https://www.ouvrirlesportes.be/acob>

La FEAS (la Fédération des Employeurs des Arts de la Scène)

Nous vous invitons à consulter notre site internet si vous désirez plus de détails sur notre action : www.uniondesartistes.be

Les uns pour les autres, agissons !

FONDS SPARADRAP : BE95 3771 2042 7658